



Peut t on refuser le visa regroupement familial

Par **KADOUJA**, le 14/03/2009 à 16:12

j ai une amie qui s est marié en france avec un résident algerien qui a la carte de 10 ans et elle est enté en algerie une semaine après avoir déposer le dossier de regroupement familial.le jour de son départ elle a eu quelque probleme a la paf ;ils ont voulu lui faire un procès parcequ elle était en situation irreguliere en france mais comme elle a montrer son attestation de depot e dossier de regroupement familial . ils ont juste fait le cachet de sorti sur son passeport et lui ont dis qu ils vont faire main courante .elle demande si elle aura de probleme pour l obtention du visa pour retourner chez son mari .merci pour vos réponces